Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 25 novembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 novembre 2015

2015 DVD 210 Subvention (20 000 euros) et convention avec l'association des Usagers des Transports FNAUT Île-de-France.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la demande de subvention formulée le 23 juillet 2015 par l'association des Usagers des Transports FNAUT Île-de-France enregistrée dans SIMPA sous le numéro 2015-07661 ;

Vu le projet de délibération en date du 3 novembre 2015 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec l'association des Usagers des Transports FNAUT Île-de-France une convention lui attribuant une subvention de 20 000 euros ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe NAJDOVSKI au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association des Usagers des Transports FNAUT Île-de-France (n° SIMPA 5402 n° dossier 2015_07661) une convention pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement. Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 20 000 euros est attribuée à l'association des Usagers des Transports FNAUT Île-de-France.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 820, nature 6574, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

Anne HIDALGO